



Non reception d'un bien, vente en ligne

Par **eware80**, le **10/06/2010** à **08:24**

Bonjour,
J'ai commandé un bien à un fournisseur allemand au travers d'un site de vente en ligne et j'ai souscrit une assurance par paiement (paypal).
Le jour de la livraison je n'étais pas là j'ai donc fixé un rendez-vous pour la livraison du bien au lendemain.
Le lendemain je reçois un appel de mon frère qui a reçu mon colis à plus de 800 KM de chez moi.
Dans ma grande incompréhension je rappelle la société de transport qui m'affirme que c'est le fournisseur qui a changé l'adresse de livraison (je dois vraiment être débile...).
Je contacte paypal, après de longue recherche (il ne se sont pas foulés) il me sort que le fournisseur allemand a un justificatif d'envoi
Que puis-je faire ?

Par **LeKingDu51**, le **14/06/2010** à **00:39**

Bonjour,
Il y a deux choses que je ne comprends pas dans votre histoire.
La première est que vous parlez en titre de non réception alors que vous expliquez que votre frère a reçu la commande.
La seconde est que vous vous étonnez que la livraison ait eu lieu chez votre frère ? Comment le vendeur a-t-il pu avoir cette adresse sinon que vous lui ayez communiqué.
Dès lors, je ne comprends pas bien votre problème.
Cdt

Par **eware80**, le **16/06/2010** à **20:51**

Pour moi c'est une non réception du bien, ce n'est pas moi qui l'ai reçu.
Justement c'est là le problème personne ne sait pourquoi il a été envoyé là-bas ...
Selon le transporteur c'est l'expéditeur qui a changé l'adresse de livraison (ce qui pour moi est impossible en cours de

livraison) et l'expéditeur ne veut rien entendre il l'a envoyé rt à un justificatif d'envoi à la bonne adressernPour ma part je n'ai signé, donc il n'ont rien pour prouver que j'ai bien reçu le colis ...

Par **LeKingDu51**, le **16/06/2010 à 21:53**

Non mais comment ont ils eu l'adresse de votre frère ???? Ils ne l'ont tout de même pas inventé.rnrnTant que vous n'aurez pas de réponse à cette question, vous ne pourrez rien faire.rnrnDe plus, votre frère a du signer. Dès lors, le transporteur n'aura qu'à dire que vous lui avez demandé de livrer chez votre frère et que le produit a bien été livré puisque le bon de réception aura été signé.rnrnEn cas de litige, je vous vois mal expliquer au juge que le colis a été livré par le transporteur chez votre frère sans votre accord dès lors que le transporteur ignoré l'adresse et même l'existence de votre frère.rnrnC'est donc nécessairement vous qui avez fait cette demande. rnrnCdt

Par **eware80**, le **18/06/2010 à 10:33**

C'est la grande question.rnNon ce n'ai pas moi qui ai fait le demande l'objet en question est très volumineux , impossible de le transporter donc pour le moment il est toujours sur place en attendant de savoir si le transporteur veut bien corriger son erreur. De plus cette objet est à usage animalier uniquement, Quelle intérêt aurais-je a le faire livrer si loin de chez moi ? rnrnDonc selon vous lorsque l'on commande un objet et que l'expediteur fourni une adresse on peut changer l'adresse de livraison en cours de livraison alors qu'il y a déjà eu un premier passage ?rnrnDe plus le faire livrer 800 km plus loin en pleine montagne en moins de 24 heure c'est étrangernrnJe suis entièrement d'accord comment le colis a t-il pus être livrer aussi loin, le seul rapport apparemment c'est le lien avec mon frère certes ... Ce qui parait gros pour une coïncidence, mais il n'en ai rien...rnrnDonc demain je créé un société de transport quelqu'un veut livrer à un Mr Dubois à coté de mon entreprise il y a un monsieur Dubois je lui livre plutôt que de le livrer au bon monsieur Dubois et ainsi de suite ?rnrnConcernant la livraison elle même le transporteur n'as t-il pas une obligation de vérifier que le colis est livré à la bonne personne ? (La poste demande bien pièce d'identité)